



Centre de Détention de Châteaudun

UFAP-UNSa Justice

CANICULE : POUR LE PERSONNEL, LA SUEUR.
POUR LES DÉTENUS, LE SPECTACLE !

Châteaudun le 26 juin 2026,

Au Centre de détention de Châteaudun, le sens des priorités interroge. Et oui, une fête de la musique a été autorisé pour les pensionnaires de notre établissement a contrario les citoyens honnêtes ont vu la plupart des rassemblements annulés.

Alors que la France est placée sous de fortes chaleurs et que les autorités appellent à limiter les rassemblements et à adapter les activités pour protéger chacun, notre établissement semble vivre dans une autre réalité.

Pendant que les personnels continuent d'assurer l'ensemble des mouvements dans des conditions de travail toujours plus éprouvantes, sans allègement notable de leur charge, la direction a organisé une activité musicale en salle polyvalente, réunissant 24 personnes détenues, 6 intervenants extérieurs et un unique surveillant de sport pour encadrer l'ensemble de cette belle et jolie fête.

Au programme : concert, instruments de musique, collation, jus de fruits, chips, confiseries bien sur rien de cantinable... Un véritable festin.

Et les personnels ?

Toujours les mêmes effectifs. Toujours la même chaleur. Toujours les mêmes contraintes. Toujours les mêmes risques.

Aucun aménagement significatif des missions. Aucune priorité donnée aux conditions de travail. Aucune reconnaissance concrète des difficultés rencontrées quotidiennement.

La direction semble avoir estimé qu'il était plus important de maintenir une animation festive que de préserver les conditions de sécurité et de travail des agents.

Cette décision soulève également une interrogation sur le respect des orientations ministérielles relatives aux activités proposées aux personnes détenues dans le contexte actuel. Chacun appréciera la cohérence entre les discours affichés au niveau national et les choix opérés localement.

Une fois encore, les personnels constatent qu'ils demeurent la variable d'ajustement.

Nous REFUSONS cette inversion des priorités !

La sécurité d'un établissement repose d'abord sur des personnels **respectés, protégés et entendus**, pas sur des opérations de communication ou des animations organisées au mépris du contexte.

Les agents ne demandent ni privilège ni faveur. Ils demandent simplement **du respect, du bon sens et une direction capable de fixer les bonnes priorités**, par des priorités de façades.

Quand les agents suffoquent, on n'organise pas un spectacle. On protège ceux qui font vivre l'établissement.

Le Bureau local UFAP UNSa Justice du CD Châteaudun



ÉLECTIONS
Professionnelles
juin 2026

